

Une Fondation au service du plus faible

Née en 1992, la Fondation Française de l'Ordre de Malte a été créée à l'initiative de l'Ordre de Malte France, afin de compléter et de renforcer ses moyens d'action en France et dans le monde. Dominique Jan, son directeur, répond à nos questions.



Pourquoi la création d'une fondation ?

Tout simplement parce que nous avons ressenti le besoin de compléter les moyens d'action de l'Ordre de Malte France par une solide assise financière qui garantisse la pérennité de ses actions.

Grâce à son statut de fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation Française de l'Ordre de Malte met à disposition des donateurs de nombreux avantages fiscaux.

Quels sont ses modes de soutien spécifiques ?

Il faut savoir qu'un don à la Fondation Française de l'Ordre de Malte permet au donateur de bénéficier d'une déduction de 75% sur son ISF.

Des donations temporaires d'usufruit permettent également aux donateurs de réduire leur ISF.

La Fondation a en outre la capacité de recevoir des legs et donations de biens immobiliers de rapport exempts de tous droits de succession et de mutation et dont les revenus sont exonérés d'impôt. L'intégralité de ces revenus peut donc être utilisée pour remplir ses missions. Son statut particulier lui permet ainsi de conserver du patrimoine immobilier, et de veiller scrupuleusement au respect des vœux des donateurs.

Comment se concrétise en pratique l'appui de la Fondation ?

L'aide et l'appui de la Fondation se

manifestent par d'importants financements qu'elle accorde chaque année pour la réalisation de projets menés par l'Ordre de Malte France, comme par exemple la prise en charge des enfants et adolescents accidentés au Centre Pédiatrique Saint Jacques de Médecine Physique et de Réadaptation - Roquetaillade (Gers), ou encore l'accueil des personnes sans-abri à bord des péniches le Fleuron Saint Jean et le Fleuron Saint Michel (Île-de-France). Tout récemment, grâce aux dons reçus, la Fondation a pu verser des fonds importants pour la lutte contre la lèpre au Mozambique et au Laos, la fourniture de matériel nécessaire à la chirurgie de la scoliose au Centre Hospitalier de l'Ordre de Malte à Dakar, le soutien aux maternités de Madagascar et de Bethléem, ou encore l'aide aux populations fragilisées en Syrie, au Liban et en Irak.

A-t-elle des champs complémentaires d'activités ?

En parallèle à son soutien à l'Ordre de Malte France, la Fondation développe des activités qui lui sont spécifiques. Depuis 2000, la Fondation étant habilitée à abriter des fondations sous égide, elle accompagne des projets philanthropiques d'intérêt général pour le compte de plusieurs fondations abritées.

La Fondation a également une mission de protection et de mise en valeur du

patrimoine historique et culturel lié à l'Ordre de Malte en France et dans le monde.

Enfin, elle initie, finance ou co-organise des Rencontres Internationales en lien avec les actions et engagements de l'Ordre de Malte sur d'importants thèmes tels que la diplomatie humanitaire et la gestion des crises internationales, la protection du patrimoine culturel en Méditerranée.

Comment fonctionne-t-elle ?

La Fondation est entièrement financée par la générosité privée. Son conseil d'administration est composé de membres fondateurs, de membres cooptés et de cinq représentants des grands ministères de l'Etat (Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Economie, des Finances et du Commerce Extérieur, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé). ■

Pour plus d'informations :

www.fondationordredemalte.org

Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter

Mme Dominique JAN
au 01 55 74 53 41

fondation@ordredemaltefrance.org

42, rue des Volontaires - 75015 Paris